

Le Maire

A : Conseillers municipaux

Objet : Convocation et ordre du jour du Conseil municipal du 23 Décembre 2022 (9^{ème} séance)

P.J : Note explicative de synthèse / Annexes / Pouvoir

N/Ref : BM/NA/CM/2022-

Affaire suivie par : N. ADELISE

Petit-Canal, le Vendredi 16 Décembre 2022

Chers(es) collègues,

J'ai l'honneur de vous convier le **Vendredi 23 Décembre 2022 à 17h00**, en **Salle de délibérations**, à une réunion du conseil municipal qui doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 14 Novembre 2022- (Annexe 1)
- 2) Questions orales
- 3) Admission en non-valeur 2022 – (Annexe 2)
- 4) Désignation des représentants de la ville de Petit-Canal à la commission en charge de l'élaboration du SAR (CESAR)
- 5) Création d'un poste d'adjoint technique au tableau des effectifs
- 6) Subventions aux associations – Tranche n°7
- 7) Marché assurance
- 8) Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire pour les tâches de gestion courante
- 9) Information portant sur le recrutement d'un contrat en volontariat territorial en administration
- 10) Information relative à l'organisation des 1607 heures annuelles pour les agents placés dans les écoles maternelles
- 11) Questions diverses
- 12) Réponses aux questions
- 13) Communications diverses

En cas d'empêchement, je vous remercie de prévenir le secrétariat au 0590 22 62 04 / c.mala@villepetitcanal.fr ou de donner pouvoir à un(e) collègue.

Veuillez agréer, chers(es) collègues, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,

Blaise MORNAL



Se laver les
mains très
régulièrement



Tousser ou
éternuer dans
son coude
ou dans un
mouchoir



Utiliser des
mouchoirs à
usage unique



Saluer sans
se serrer
la main,
éviter les
embrassades